

lois en vigueur, à la morale et à l'hygiène. Il va modifier l'organisation du *Fondo per il culto*, corps chargé d'administrer les bénéfices vacants et de les distribuer suivant certaines règles. Il est personnellement chaud partisan de la loi du divorce et espère que bientôt viendra le moment opportun où l'on pourra procéder à cette réforme. Enfin il s'occupera de la question de la prééminence du mariage civil sur le mariage religieux.

— Voilà à peu près fidèlement résumé le discours du ministre franc-maçon. On y trouve des affirmations qui réellement semblent étranges. Ainsi il va veiller attentivement pour savoir si les règlements imposés par le pape aux séminaires sont conformes à la *morale* ! Mais que faut-il penser de ce verbiage ? Pour un grand nombre ce serait simplement un flux de paroles uniquement destiné à couvrir la nullité de l'action. M. Finocchiaro parle beaucoup : c'est pour calmer les membres de l'extrême gauche ; mais il est bien décidé à ne rien faire pour ne pas mécontenter les partis de droite. De cette manière, tout le monde y trouve son compte. Toutefois l'opinion contraire me semble se rapprocher davantage de la réalité. Le ministre de la justice n'a point parlé pour ne rien dire ; et s'il a développé son programme c'est pour l'appliquer, sinon cette année-ci, au moins l'année prochaine, quand le suffrage quasi universel aura profondément modifié la composition de la Chambre et énormément accru, on le pense du moins, les forces socialistes et républicaines.

— En effet, ce qu'il faut considérer, ce n'est point seulement l'élargissement du suffrage universel, mais surtout sur quelle classe de citoyens portera cet élargissement. Actuellement il faut savoir lire et écrire pour pouvoir voter, et il y a 2,930,473